

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

PV
CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 02 Février 2023
Procès-Verbal

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

(dont 6 pouvoirs)

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, GRANGE Agnès, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien, DALBEPIERRE Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, VENET Denis, MURIGNEUX Claudie, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

TOINET Guy, pouvoir donné à M. BANINO Jérôme
SARTORETTI Michel, pouvoir donné à Mme. MURIGNEUX Claudie
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à Mme. ODIN Catherine
ÇAKIR-LOUSSE Corinne, pouvoir donné à Mme. FEUNTUN Christel
ROY Jean Sébastien, pouvoir donné à M. DALBEPIERRE Michael,
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à Mme. RATTON Maryline

Le quorum étant atteint, Jérôme Banino ouvre la séance du conseil municipal.

Patrick Withers est nommé secrétaire de séance.

Jérôme Banino demande au conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour un point concernant la cession du bâtiment 50 bd du 11 novembre, modifiant ainsi la délibération n°2022-11-09.

Le conseil municipal accorde à 27 voix pour et 0 contre cet ajout à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2022

Rapporteur : Jérôme Banino

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, un procès-verbal faisant état des discussions et des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ou d'amender le PV de la séance du 22 décembre 2022.

Le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

1/ AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

1-1/Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

rapporteur Jérôme Banino

En vertu de la délégation donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions et commandes passées dans le courant du 4ème trimestre 2022.

1-2/Affectation de la subvention amendes de police

rapporteur : Eric Michelot

Pour l'année 2022, le conseil municipal (par délibération n°04-04-2022 en date du 07 avril 2022) a proposé de présenter un dossier de mise en sécurité routière sur la partie Ouest de la commune. En effet, il a été constaté une augmentation de la vitesse sur l'ensemble des voiries secondaires. De plus, la voirie de la rue de Layat a été entièrement revue et passée en sens unique, occasionnant une modification du trafic dans les voiries alentours, trafic qu'il faut aujourd'hui réguler.

Le Département du Rhône dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2022 a accordé à la Commune une subvention de 13 483 €.

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter cette subvention et s'engager à réaliser la totalité des travaux prévus lors de la demande de subvention (26 965 €).

Jérôme Banino explique que la plupart des habitants sont contents des aménagements réalisés.

Patrick Withers dit que beaucoup de riverains étaient présents aux réunions d'information.

Le conseil, à l'unanimité, constate que les travaux pour lesquels la subvention a été demandée, ont été réalisés.

1-3/Demande de subvention au titre de la DSIL 2023

Rapporteur : Eric Michelot

Dans sa circulaire en date du 10 novembre 2022, la Préfecture du Rhône a fait parvenir à la commune les informations nécessaires pour les demandes de subvention au titre de l'exercice 2022 de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Il est proposé de déposer le dossier suivant :

Restructuration de l'Espace Albert Maurice - Isolation de la toiture et pose de Panneaux photovoltaïques

Eric Michelot explique qu'une subvention DSIL a déjà été demandée à l'Etat. Cette demande complémentaire permettra de financer le renfort de charpente nécessaire mais non prévu initialement, ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Q Maryline Ratton : pourquoi ne pas détruire et reconstruire le bâtiment au lieu de l'adapter ; cela coûterait peut-être moins cher.

Rép Eric Michelot : cela a été chiffré et le coût d'une démolition-reconstruction est encore plus élevé.

Il est présenté le plan de financement suivant :

FW


DÉPENSES		
	Nature	Montant en € HT
01	Mise en place et étanchéité provisoire	32 700 €
02	Dépose de la charpente et couverture	95 500 €
03	Pose d'une nouvelle charpente métallique	236 500 €
04	Nouvelle couverture	214 600 €
05	Réfection de la façade	135 200 €
06	Maitrise d'oeuvre (7,38%)	52 730 €
TOTAL		767 230 €

RECETTES		
	Montant en € HT	%
Etat - DSIL	383 615 €	50
AUTOFINANCEMENT (50 %)	383 615 €	50
MONTANT GLOBAL	767 230 €	100 %

Le conseil municipal à 27 voix pour et 0 contre approuve cette demande de subvention au titre de la DSIL 2023.

1-4/Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 : AJOURNEE

Le Fonds Vert est un fonds permettant l'accélération de la transition écologique dans les territoires. La commune souhaite déposer la rénovation de l'espace Albert Maurice dans le cadre de l'axe 1 de ce fonds : rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ce point à l'ordre du jour est ajourné.

1-5/Demande de subvention au titre de l'appel à projet FEDER

Rapporteur : Eric MICHELOT

Dans le cadre du Programme Régional FEDER/FSE 2021-2027, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour la *Restructuration de l'Espace Albert Maurice*. En effet, ce projet correspond aux critères de l'objectif spécifique 5.2 : prendre des mesures en faveur du développement social, économique et environnemental intégré au niveau local.

Eric Michelot présent le plan de financement pour la réhabilitation de l'Espace Albert Maurice :

DÉPENSES		
	Nature	Montant en € HT
01	TRAVAUX	2 280 500 €
02	Maîtrise d'oeuvre	168 301 €
TOTAL		2 448 801 €

RECETTES			
		Montant en € HT	%
DSIL 2020	obtenue	285 000 €	12
CD 69	obtenue	200 000 €	8
Région AuRA	en cours	200 000 €	8
Dsil 2023	en cours	383 000 €	16
FEDER 2023	objet de la délibération	400 000 €	16
AUTOFINANCEMENT (50 %)		980 801 €	40
MONTANT GLOBAL		2 448 801 €	100

Eric Michelot présente également les plans de l'avant projet.

Q Dominique Mézard-Mostfa : quelle est la surface de la salle des fêtes ?

Rép Eric Michelot : la même surface qu'aujourd'hui et la même hauteur sous plafond.

Les conseillers donnent leur avis sur les différents aménagements et globalement il y a un bon retour du conseil municipal.

Eric Michelot indique le planning prévisionnel des travaux et explique que l'ouverture du bâtiment pourrait avoir lieu en septembre 2024 si tout va bien.

Le conseil municipal approuve à 27 voix pour et 0 contre cette demande de subvention.

1-6/Demande de subvention au titre de l'appel à projet FEDER :

Dans le même cadre que précédemment, la commune propose de déposer un dossier de demande de subvention pour *la création d'un espace de vie pour les personnes âgées*, dans les futurs bâtiments de la rue Lamartine.

Ce point à l'ordre du jour est ajourné.

2/ AMÉNAGEMENT

2-1/Bilan foncier

rapporteur Jérôme Banino

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières (bilan en annexe). L'article dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.»

Jérôme Banino donne lecture du bilan foncier.

Le conseil municipal à 27 voix pour et 0 contre approuve ce bilan foncier.

2-2/Dénomination route de Chazelles

Rapporteur Jérôme Banino

PW X

Afin de mettre à jour la base de données du cadastre, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour inscrire "officiellement" la route de Chazelles (voie située au nord de la commune, en limite avec Pomeys et en direction de Chazelles) au tableau des voiries de la commune.

Jérôme Banino a informé par écrit la Maire de la commune de Pomeys pour ce changement d'appellation de la route de Chazelles jusqu'à la limite de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement de dénomination.

2-3/ Point rajouté à l'ordre du jour : Cession d'un bâtiment 50 bd du 11 novembre - modification de la délibération n°2022-11-09

Jérôme Banino rappelle que par délibération n° 2022-11-09 du 3 novembre 2022 le conseil municipal a décidé de céder à M. Quentin BLANC un ancien hangar bâti sur la parcelle AC 811 d'une surface de 440 m², la parcelle AC 812 de 4m² et du terrain attenant au hangar cadastré AE 658 d'une surface de 152 m² à extraire de la parcelle AE 658 au prix de 75 000€

Un projet de division a été établi fixant la surface à céder sur la parcelle AC 811, soit 389 m², la parcelle AC 812 de 4m², la parcelle AE 658 de 152 m² et la parcelle AE 659 de 36 m², omise dans la délibération.

Il rappelle que France Domaines a été saisi pour l'estimation de l'ensemble du tènement et son avis remis le 14/10/2022.

Jérôme Banino propose au conseil municipal de modifier sa délibération et de céder à M. Quentin BLANC également la parcelle AE 659, soit une emprise totale de 585 m² au prix de 75 000€.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal à 27 voix pour et 0 contre, approuve cette modification

3/ QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

La séance est levée: 21 h 11

LA SECRÉTAIRE
P. WITHERS



Le Maire,
J. BANINO



